

INSTRUCTIONS DE COURSES - GENÈVE-ROLLE-GENÈVE 2011

Organisation

Yacht club de Genève

Case postale 32, CH-1223 Cologny

Tél. secrétariat : + 41 22 735 44 38 - Fax : + 41 22 735 44 41

Site : www.ycg.ch

Compte Régates : N° de compte 30-245250-8 CHF - IBAN CH13 0900 0000 3024 5250 8

1. Règles applicables

1.1 La régata sera régie par:

1.1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile

1.1.2 Le règlement ACVL-SRS en vigueur

1.2 Les règles de courses à la voile 29.2, 44.1, 49, 51, 61.1b et A4 sont modifiées selon les instructions de course suivantes.

1.3 La langue officielle est le français

2. Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé au Yacht Club Genève

3. Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard à 18h00 heures le vendredi précédant la course et signalée par le pavillon «L» hissé au mât du YCG appuyée d'un coup de canon.

4. Pavillon de classes ACVL

4.1 Les concurrents auront l'obligation de porter pendant qu'ils sont en course, sur le pataras pour les classes SU, GS, TO, LX-TCFX, TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4 et sur les haubans pour les classes M1 et M2, le pavillon de classe ACVL.

4.2 Les concurrents devront également porter visiblement, le pavillon de course officiel remis lors du retrait des IC.

M1	flamme blanche
M2	flamme bleue
SU, GS et TO	pavillon rectangulaire blanc
TCF1	pavillon rectangulaire blanc
TCF2	pavillon rectangulaire bleu
TCF3	pavillon rectangulaire vert
TCF4	pavillon rectangulaire jaune
LX-TCFX	pavillon rectangulaire noir



4.3 Tout bateau devra porter dans sa grand-voile un numéro de voile correspondant à son inscription. Celui-ci devra être éclairé de nuit au passage des marques et à toute demande d'un bateau officiel.

5. Parcours

Ligne de départ YCG (Tour Carrée) – Rolle, bouée d'entrée au large de Rolle, à laisser à bâbord, puis bouée de passage mouillée en face du port à laisser à bâbord – YCG(Tour Carrée).

6. Marques

6.1 Les marques de départ sont des bouées oranges de forme cylindriques et une barge pour les monocoques, et un bateau « start » pour les multicoques (voir plan annexé)

6.2 Les marques de parcours sont des bouées oranges de forme cylindriques, surmontées d'un feu à éclats blancs.

6.3 Les marques d'arrivée (bouée d'entrée et bouée d'arrivée) sont des bouées de forme « tétraédrique » surmontées d'un feu à éclats blancs.

6.4 L'emplacement des marques n'est donné qu'à titre indicatif.

6.5 En cas d'absence d'une marque, elle sera remplacée par un bateau de l'organisation portant le pavillon «M» accompagné par des signaux sonores répétés.

7. Le départ

7.1 Le départ est prévu le **samedi 11 juin à 13h00** selon la procédure la règle 26 :

Signal Pavillons et signaux sonores Minutes avant le départ :

- | | |
|--|----------------|
| - Avertissement Pavillon YCG hissé - 1 signal sonore 12h55 : | - 5 minutes |
| - Préparatoire Pavillon «I» hissé 1 signal sonore : | - 4 minutes |
| - La minute – pavillon « I » amené | - 1 minute |
| - Pavillons YCG amené 1 signal sonore | - départ 13h00 |

7.2 Ligne de départ

La ligne de départ des monocoques se situe à la hauteur de Tour Carrée. Elle est longue d'environ 1200 mètres. La ligne est séparée en 2 segments et délimitée par la barge située en bout de ligne. Le premier segment de ligne est réservé au Surprise et Grand Surprise et Toucan, le deuxième segment pour les classes : LX-TCFX, TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4. (voir plan annexé) – toutes les distances sont données à titre indicatif.

7.3 La ligne de départ des multicoques se situe à la hauteur de la Tour-Carrée. Elle est longue d'environ 400 mètres et est délimitée par le bateau « start » du YCG (Big start) au large et une bouée à terre rive droite.

Un couloir d'environ 50 mètres est réservé au bateau jury – presse – comité situé entre la ligne monocoque et la ligne multicoques.

7.4 Zone d'exclusion – une zone d'exclusion pour les bateaux moteurs en dessus et en dessous de la ligne sera maintenue dans les 10 minutes précédant le départ de la course.

7.5 Les bateaux venant du nord pour se présenter en aval de leur ligne de départ devront contourner les lignes de départ par l'ouest, dès le signal préparatoire.

7.6 Un bateau qui n'aura pas pris le départ au plus tard 60 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

8. L'arrivée

La ligne d'arrivée est située entre le mât de la cabine-arrivée située sur la jetée du port de la Tour Carrée et une marque au large. Une marque, environ 200m en amont de la Tour Carrée, servira de bouée d'entrée. Ces deux marques doivent être laissées à tribord, les bouées d'arrivée sont des bouées tétraédriques.

9. Feuille de route

9.1 Chaque concurrent recevra une feuille de route qu'il devra remplir en notant son heure de passage à la marque à Rolle, ainsi que son heure d'arrivée. Il indiquera également, et si possible, le numéro d'ordre ACVL (ou de voile) du bateau le précédant et de celui le suivant.

9.2 Si nécessaire, dans le cas d'un passage d'un grand nombre de bateaux groupés et pour permettre une identification claire des concurrents, il pourra être demandé par porte-voix à ces derniers de bien vouloir présenter de manière bien visible leur panneau d'ordre individuel souple fourni par l'ACVL (cagnard).

9.3 Dès 23h00, il ne sera plus effectué de pointage au passage de la marque à Rolle; seules les informations de la feuille de route seront prises en considération.

9.4 La feuille de route devra être remise au secrétariat des régates au plus tard 120 minutes suivant l'arrivée du bateau.

10. Système de pénalité

10.1 En dérogation à la règle 29, il n'y aura pas de rappel général.

10.2 Un bateau ayant pris un départ prématuré et n'ayant pas réparé conformément à la règle 30.1 des RCV 2009 – 2012 sera considéré OCS. En cas de rappel individuel le pavillon X sera hissé sur le bateau « start » pour les Multicoques et/ou sur la barge et le mat du YCG pour les monocoques. (ce qui signifie qu'il est possible d'avoir un rappel pour les multicoques et pas pour les monocoques et vice et versa.)

10.3 En cas d'infraction à la règle 31, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité d'un tour est remplacée par la pénalité de deux tours.

10.4 Pour les classes M1 et M2, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. Temps limite

La ligne d'arrivée sera clôturée à 7h00 le dimanche matin 12 juin 2011.

12. Réclamations et demandes de réparation

12.1 Les réclamations et les demandes de réparation doivent être déposées par écrit au secrétariat de course, au plus tard 60 minutes après la clôture de la régates.

12.2 Le dépôt des réclamations sera annoncé au tableau officiel. Cet affichage vaudra notification au sens de la règle 63.2.

12.3 Les réclamations ou les demandes de réparation seront instruites le dimanche de la clôture de la ligne d'arrivée à 10h00.

12.4 En dérogation à la règle 61.1 (b), une réclamation du comité de course ou du jury sera notifiée aux bateaux impliqués exclusivement par affichage au tableau officiel, au plus tard 120 minutes après l'arrivée du dernier bateau concerné.

12.5 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans un délai maximum de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision. Ceci modifie la règle 66.

13. Classement

13.1 Le système de classement est le suivant :

13.1.1 Un classement en temps réel, toutes classes confondues

13.1.2 Un classement en temps réel, par série, pour les classes M1, M2, SU, GS, TO et LX-TCFX.

13.1.3 Un classement en temps compensé, par classe, pour les classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4.

13.2 Un minimum de 8 bateaux inscrits par série et classe est nécessaire pour qu'il soit établi un classement.

14. Équipement des Bateaux

14.1 Les concurrents auront à leur bord, durant toute la course, l'équipement imposé par les règles.

14.1.1 Les bateaux auront également à leur bord le matériel suivant:

- une lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante
- 3 fusées rouges
- 1 feu à main rouge (fumigène)

14.1.2 De plus, chaque équipier devra obligatoirement avoir :

- un gilet de sauvetage
- une lumière chimique type Cyalume vert
- une lampe de poche (étanche)
- une fusée de détresse
- un sifflet

14.2 Usage des gilets de sauvetage.

14.2.1 Pour les classes SU, GS, TO, TCF1+2, TCF3 et TCF4, le port du gilet de sauvetage muni de ses accessoires est obligatoire lorsque les feux d'avis de coup de vent fonctionnent et/ou lorsque le pavillon «Y» est hissé sur les bateaux de surveillance et du coucher au lever du soleil.

14.2.2 Pour les classes LX-TCFX, M1, M2, le port du gilet de sauvetage est obligatoire en permanence.

14.3 L'éclairage des voiliers en course, quelle que soit leur longueur, devra être visible et conforme en toutes circonstances aux règles.

14.4 L'équipement d'éclairage doit être maintenu en place du signal d'avertissement jusqu'à l'arrivée.

15. Dispositif de surveillance

15.1 La surveillance des concurrents sera assurée dans la mesure du possible par le dispositif mis en place par les organisateurs, par les sociétés de sauvetage et par les polices suisse et française.

15.2 Pour appeler le service de surveillance, il faudra:

15.2.1 DE JOUR: Si possible amener le foc et hisser le pavillon de détresse ou montrer dans l'étai un coussin ou une bouée, et faire de grands signes.

15.2.2 DE NUIT: envoyer des fusées à intervalles d'environ 2 minutes.

15.2.3 L'emploi inutile et inconsidéré de fusées pourra entraîner un refus d'inscription ultérieure.

15.2.4 Si possible appeler le No +41 22 735 44 38 par téléphone GSM.

15.3 Tout yacht ayant rencontré un problème tel que la perte d'un équipier, qui a pu donner lieu à un appel à la surveillance de la part d'un autre concurrent témoin, est tenu, au cas où il aurait réussi à régler son problème par ses propres moyens, d'en informer immédiatement la surveillance.

16. Déroulement de la course après le coucher du soleil

16.1 Les règles du chapitre 2 restent en vigueur après le coucher du soleil. Le dispositif d'éclairage des bateaux défini à l'art. 14.4 des instructions de course doit impérativement être en fonction.

16.2 De plus, lors des situations de navigation rapprochée, les bateaux devront éclairer de manière diffuse et visible la voile avant ou la grande voile.

16.3 En cas de défaut d'éclairage, même accidentel, une réclamation sera déposée auprès du jury.

17. Abandon

17.1 Les bateaux abandonnant ou renonçant à partir ont l'obligation de s'annoncer par téléphone le plus rapidement possible au numéro de téléphone +41 22 735 44 38

17.2 Tout bateau qui abandonne doit enlever son ou ses fanions d'identification et veiller à ne pas perturber la route des concurrents en course.

17.3 Un skipper n'ayant pas annoncé son abandon ou sa renonciation à prendre le départ se verra refuser pendant une année au moins, sa participation à une régates organisée par le YCG.

18. Bateaux officiels

Les bateaux officiels des organisateurs arboreront un pavillon du YCG et les lettres « P » ou « C » ou « JURY ».

19. Système de compensation de gite

19.1 Pour les classes TX-TCFX, M1 et M2, la règle 49 ne s'applique pas.

19.2 L'usage des trapèzes est admis si les règles de classe l'autorisent. Ceci modifie la règle 49.1

19.3 Les quilles mobiles dans le sens vertical, latéral ou longitudinal sont autorisées. Ceci modifie la règle 51.

20. Contrôle de jauge et d'équipement

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment (avant le départ, en course et après l'arrivée) pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le contrôle a lieu immédiatement après que la demande soit faite par un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course.

RAIFFEISEN

Sponsor principal

21. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques (voir la règle 4 décision de courir).

La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant que pendant et après la course.

22. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 1'500'000.-- ou son équivalent pour l'épreuve.

23. Système de géo localisation

Nous proposerons un système de géo localisation pour les bateaux équipés de téléphones androïdes et une information sera donnée sur place par la société éditrice de cette application.



RAIFFEISEN

Sponsor principal

Protocole de Distribution des Prix

Planche de prix

Banque Raiffeisen, La boutique La Seiche, Chamonix Mont-Blanc Hélicoptère, Vickyh Yachting.

1. Principe

- 1.1 La distribution des prix aura lieu le dimanche 12 juin à 18h00 au Yacht Club de Genève.
- 1.2 Afin d'essayer d'être le plus efficace possible et dans le but de procéder à une distribution des prix qui ne dure pas trop longtemps, son organisation se voit réglée par le présent protocole de distribution des prix.

2. Règle

- 2.1 Conformément à l'avis de course, les équipages des bateaux et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs ou récompensés sont tenus de se présenter à la distribution des prix et de se conformer au présent protocole.

3 Déroulement

- 3.1 En principe, les cinq premiers bateaux de chaque classe/séries selon art 14 de l'avis de course, seront appelés.
- 3.2 Pour le bateau vainqueur, les membres d'équipages ayant couru la régates sont invités à se présenter. L'équipage uniquement et dans son entier est donc attendu.
- 3.3 Pour les bateaux classés de 2 à 5, seul le propriétaire/skipper ou son représentant est prié de venir retirer son prix.
- 3.4 Les propriétaires et équipages des voiliers récompensés se tiendront à proximité du lieu de la distribution.

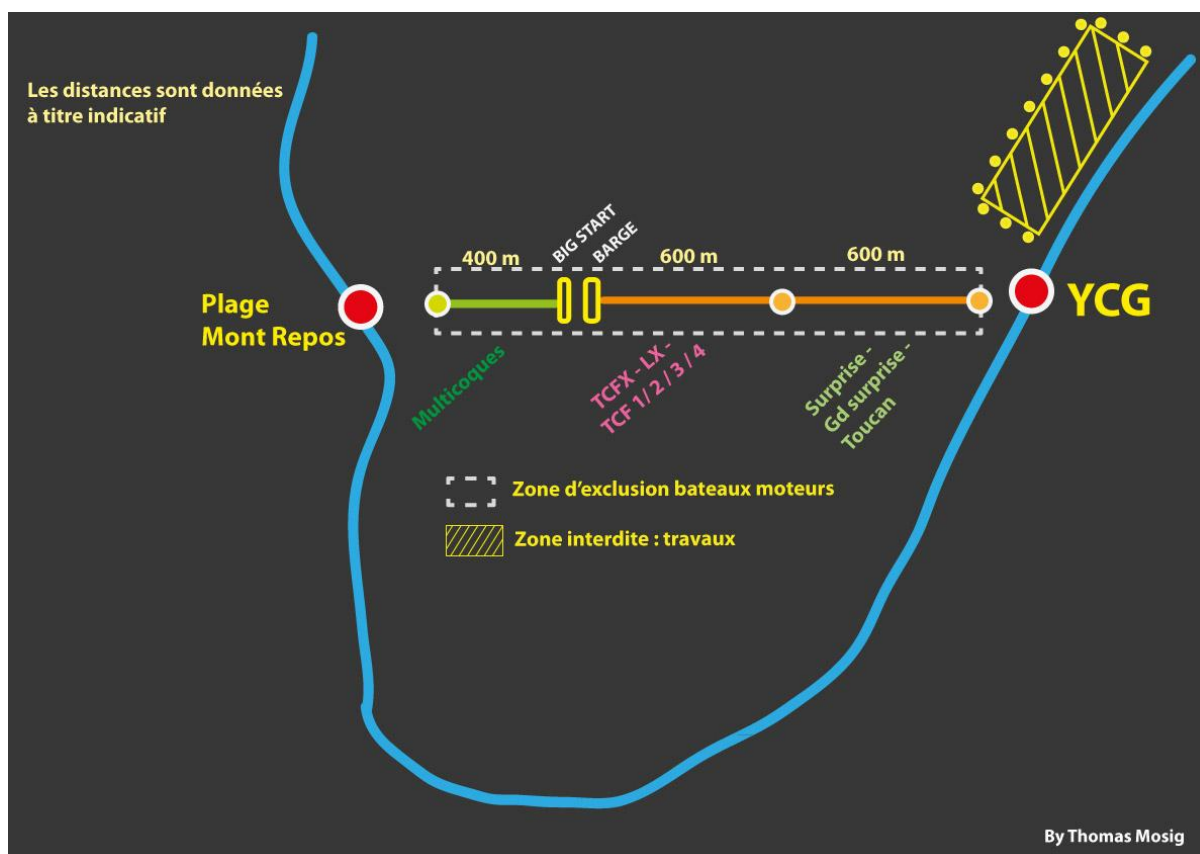


Plan de la ligne de départ :

RAIFFEISEN

Sponsor principal

Attention nouveauté 2011 – la ligne de départ est segmentée – à lire attentivement :



- Une Zone d'exclusion bateaux moteurs sera maintenue dans les 10 minutes précédant le départ et sera assurée par les sociétés de sauvetage, les bateaux comité du YCG ainsi que la police du Lac.
- Immédiatement après le départ côté Coligny, une zone de travaux importante est balisée par des bouées rondes jaunes – cette zone est strictement interdite et dangereuse, merci de bien vouloir noter cela.

